



Jane Goodall Institute France

CHARTRE DU BENEVOLE

Tout bénévole accueilli au Jane Goodall Institute France se voit remettre et signe la présente charte qui définit le cadre de ses relations avec l'Association, les salariés permanents et les autres bénévoles, ainsi que les droits et devoirs de chacune des parties.

CHARTRE DU BENEVOLE AU JANE GOODALL INSTITUTE FRANCE - PREAMBULE

Le bénévolat est l'engagement libre et non rétribué de personnes qui agissent, pour d'autres ou pour l'intérêt collectif, dans un cadre qui va au-delà de l'entraide familiale ou amicale. Le bénévole est donc celui qui s'engage de son plein gré, sans percevoir en retour de rémunération, dans une action au service d'un tiers ou de la communauté. A ce titre, le bénévolat au Jane Goodall Institute France est un don de temps et de compétences librement consenti et gratuit ; c'est le choix de partager ses savoirs et savoir-faire au profit de l'Institut.

Tout au long de l'histoire du Jane Goodall Institute France, des bénévoles ont contribué à la réalisation de nombreux projets. L'Institut reconnaît la place spécifique qu'occupe le bénévole en tant qu'acteur de soutien et/ou force de proposition, croit en son action complémentaire et non concurrentielle au travail rémunéré. Elle s'est d'ailleurs construite initialement grâce à l'engagement militant de bénévoles œuvrant pour la protection des chimpanzés (et plus globalement des animaux), de leurs habitats (et plus globalement de la Biosphère) et des Hommes. Aujourd'hui encore, la disponibilité et l'engagement des bénévoles contribuent au soutien de nombreux projets aux côtés des professionnels.

Au Jane Goodall Institute France, le bénévolat se réalise dans une approche éthique et humaniste respectueuse de la dignité humaine, et s'inscrit dans le cadre de la Charte des valeurs de l'Institut.

I. Rappel des missions et finalités du Jane Goodall Institute France

Le Jane Goodall Institute France, fondée en 2004, est une association loi 1901, reconnue d'intérêt général (Association Immatriculée à la Préfecture de Police de Paris sous le numéro 168201P).

Le Jane Goodall Institute est une organisation mondiale de conservation fondée par le Dr. Goodall en 1977.

En protégeant les chimpanzés et en incitant à agir pour préserver le monde naturel, le Jane Goodall Institute France a pour objectif d'améliorer la vie des personnes, des animaux et de l'environnement. Le Jane Goodall Institute France fait la différence grâce à la conservation centrée sur les communautés et à l'utilisation novatrice de la science et de la technologie.

Grâce à Roots & Shoots, les jeunes de tout âge s'impliquent dans des programmes pratiques de leur choix au bénéfice de leur communauté, des animaux (dont les animaux domestiques) et de l'environnement que nous partageons.

II - L'Association veille

1. A accueillir au mieux le bénévole et lui donner une information claire sur les missions et actions de l'Institut ;
2. A mettre à sa disposition la charte des valeurs de l'Association ;
3. A lui confier une activité qui correspond aux besoins de l'Association tout en conjuguant ses appétences, ses compétences et sa disponibilité ;
4. A valoriser l'action des bénévoles dans son ensemble par exemple dans le rapport annuel d'activité de l'Association ou en remettant au bénévole qui le demande une attestation de son engagement ;
5. A souscrire une assurance responsabilité civile relative à son activité de bénévole au Jane Goodall Institute France.

III. Le bénévole s'engage

1. A inscrire son action dans le respect des valeurs de l'Association et de la présente charte ;
2. A collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés et agir avec sérieux ;
3. A respecter, tant en interne qu'à l'externe de l'Institut, la confidentialité des propos et des informations recueillis dans l'exercice de son action, et ainsi ne pas nuire aux intérêts de l'Institut et/ou de ses professionnels ;
4. A faire valider au préalable toute initiative menée au nom de l'Institut et pouvant engager la responsabilité de l'Institut ;

Les droits liés aux documents, réalisations, production informatique, créations et autres réalisés par le bénévole dans le cadre de son engagement au sein de l'Institut sont la propriété du Jane Goodall Institute France.

Une mention du nom du créateur pourra, le cas échéant, être mentionné.

Le bénévole reste libre de cesser son activité à tout moment.

En cas de force majeure, de non-respect de la présente charte par le bénévole, l'Institut se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'activité du bénévole. Elle s'engage à lui en expliquer les raisons.

Fait à
Le

Nom et signature de la directrice
du Jane Goodall Institute France

Nom et signature du bénévole



Jane Goodall Institute France